

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUNAY
03.26.08.76.25

Bon No: 008809433	1ere Gachée: 11:43 (1) Date: 29/07/2026 BRID280726152855				Zone: Zone 2	
Quantité: 3.00 m3		référence commande(2): 03 26 57 61 67				Véhicule: M10 LECOQ
client: 412025 chantier: 202523	SPARNACIENNE CONSTRUCTIC Remavert				AVENUE PIERRE ET MARIE CU 51350 Oiry rue Jean Emile Froissard 06.82.84.33.82 51100 Reims	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
12:30				température: vitesse du vent: validité:		XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton NJB254C290		désignation(6)(8) BPS		certification	classe d'exposition(3) XC2	Classe Chlorure CL 0,40
consistance(7) S4		Dmax 10				
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) Résistance caractéristique(4) C25/30		
appellation commerciale C25/30 XC2 S4 Dm10 CEM2 290						
Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION			PRE 5480/4700 5480/4700		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:						
signature:						

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1